Compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2021

<u>Présents</u>: Meugin Olivier. Mouquod François-Xavier. Bainier Marine. Berthet Olivier. Beltramelli Jérôme. Boichut Olivier. Combe Sylvain. Dormoy Anthony. Santina Angélique. Wachowicz Laurence.

Absente, excusée: Maugain Brigitte.

Pouvoir:/

Secrétaire de séance : Mouquod François-Xavier.

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

<u>Travaux salle de convivialité</u>: le maire présente à l'assemblée le courrier qu'il a reçu de la Région, lui notifiant l'attribution d'une subvention de 50 % du montant des travaux (hors frais d'étude), au lieu de 30 % initialement prévu. Cela modifie le plan de financement, qu'il est nécessaire de refaire. Après examen des offres reçues, le montant total des travaux s'élève à 63 191 € HT. Avis favorable du conseil.

D'autre part, le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la réunion avec Mme Bouhand, et présente le tableau récapitulatif des entreprises consultées pour les travaux. Le maire propose de retenir les entreprises les moins disantes. Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir ces entreprises.

<u>Travaux mairie</u>: le maire présente à l'assemblée le courrier qu'il a reçu de la préfecture, lui notifiant l'attribution d'une subvention au titre de la DETR, d'un montant de 5 018 €. Le Département a également notifié l'attribution d'une subvention de 4 000 €. Ces données modifient le plan de financement, il est donc nécessaire que le conseil délibère afin de valider un nouveau plan de financement pour ces travaux. Avis favorable du conseil.

<u>Règlement Local de la Publicité Intercommunal</u> (Grand Dole): le Grand Dole est compétent en matière d'élaboration du règlement local de la publicité intercommunal; celuici est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie. Sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire en adoptant des prescriptions plus restrictives que ce dernier. Afin de répondre aux objectifs définis ci-dessus, le Grand Dole s'est fixé les orientations suivantes:

- 1) Mettre en conformité les publicités, pré-enseignes et enseignes en infraction
- 2) Maintenir la qualité paysagère et patrimoniale des zones à forts enjeux (site patrimonial remarquable, sites inscrits, monuments historiques, etc)
- 3) Réduire la densité publicitaire
- 4) Harmoniser certaines règles applicables en matière de publicités et pré-enseignes entre Dole et les autres communes pour harmoniser le paysage publicitaire intercommunal
- 5) Limiter la place des enseignes sur toiture et sur clôture dans le paysage intercommunal notamment dans les zones d'activités
- 6) Harmoniser le format maximum des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol de + d'un mètre carré entre l'agglomération de Dole et l'ensemble du territoire intercommunal
- 7) Restreindre les règles applicables aux enseignes lumineuses en particulier numériques
- 8) Renforcer la règlementation en matière d'enseignes temporaires.

Il est demandé aux conseillers de débattre sur les orientations générales de ce règlement. Le conseil en a pris acte.

<u>Vidéoprotection</u>: dans le cadre de l'installation d'une vidéoprotection sur le territoire communal, en lien avec le Grand Dole, des raccordements ont été demandés à Enedis. Il sera nécessaire d'implanter des mâts. Dans l'attente d'avoir tous les devis de raccordement, le maire propose de reporter la décision. Avis favorable.

<u>Maison France Service</u>: comme cela avait été évoqué lors de la séance du 22 décembre 2020, la commune de Tavaux va ouvrir une Maison France Service. Le maire de Tavaux sollicite la participation financière des communes voisines, dont les habitants sont susceptibles d'avoir recours aux prestations de ce nouveau service, à hauteur de 3 € par habitant. A l'unanimité, le conseil donne son accord pour la signature de cette convention pour 1 an. Un bilan devra être présenté après 1 an de mise en service.

<u>Décision modificative pour équilibre opérations d'ordre du budget</u> : le contrôle du budget par la trésorerie indique le déséquilibre d'une opération d'ordre. Afin de corriger cette erreur, il est proposé d'inscrire 500 € à l'article 2318 (ch. 040, RF), prélevé sur l'article 2188 (ch.21, DI). Avis favorable.

<u>Autorisations Spéciales d'Absence du personnel communal</u>: le maire informe que chaque commune doit délibérer concernant les autorisations spéciales d'absence, qui sont bien distinctes des congés annuels et ne peuvent être mises en place sur l'une de ces périodes. Il s'agit des jours d'absence pour événements familiaux (mariage, décès, maladie grave, naissance, garde d'enfant malade), mais aussi déménagement, concours et examens, rentrée scolaire et représentants de parents d'élèves, etc ... Conformément à la réglementation, un tableau définissant les autorisations d'absences, établi par le maire, a été transmis au Comité Technique du Centre de Gestion. Il est également présenté à l'assemblée qui doit en délibérer. Avis favorable, compte tenu de l'avis du comité technique.

<u>Tenue du bureau de vote élections départementales et régionales</u>: pour les 2 scrutins, il faut un président et un secrétaire pour les 2 élections, + 2 assesseurs par scrutin. Les personnes participant au dépouillement devront être munies d'une attestation dérogatoire au couvre-feu, en cochant la case M (activité professionnelle).

<u>Attribution de la compensation par le Grand Dole</u> : suite au Conseil Communautaire du 8 avril dernier, le Grand Dole a fait parvenir en mairie la notification relative aux attributions de compensation de la taxe professionnelle. Pour Champdivers, la somme attribuée s'élève à 40 526 €. Le conseil en prend acte.

Questions diverses:

- Feux comportementaux : un devis a été demandé afin de modifier les délais de passage du feu vert au rouge, afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, et également d'installer des croix de Saint-André sur chaque feu.
- Tennis club : le président a donné sa démission et le bureau ne fonctionne plus. Le maire est chargé de prendre contact avec d'anciens membres afin de ne pas laisser à l'abandon le terrain qui est en bon état, suite à la rénovation du court il y a quelques années. Les conseillers souhaitent que tout soit fait pour que le terrain soit utilisé.
- Réunion des riverains de la rue des casernes et des conseillers en juin, avec un délégué de la sécurité routière du département.

Champdivers, le 21 mai 2021.

Le maire, Olivier M